



MAIRIE
DE
VEYRIER-DU-LAC
www.veyrier-du-lac.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal n° 03/2020 s'est réuni en séance ordinaire à la salle consulaire de la Mairie de Veyrier-du-Lac

Séance n°03/2020 du 9 mars 2020

Ordre du jour affiché le 4 mars 2020

Le lundi 9 mars 2020

Le Conseil Municipal de Veyrier-du-Lac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle consulaire de la mairie de Veyrier du Lac à 20h00, sous la présidence de Sylvie Maniglier, Maire de la Commune

Etaient Présents :

Mme Sylvie MANIGLIER
Mme Stéphanie CHAPUS
Mme Anne Violaine DAUER
M. Alain CHAPPAZ
M. Claude MARCELOT
Mme Caroline TERRIER
Mme Marie-Louise BAUD
M. Axel BOUVET pour les points n°9 à 13
M. Francis DECODTS
M. Jacques-Antoine DORTU
M. Bernard MATHIEU
Mme Claudine BERAUD
Mme Céline BEZZI
Mme Karine BOLUKTAS
Mme Marion TREVES

Absents :

M. Bruno JOGUET
M. Axel BOUVET pour les points n°1 à 8

Pouvoirs donnés par / à :

Mme Carole BERTRAND à Mme DAUER

01 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2020

Approuvé à l'unanimité

02 (2020 - 16) Approbation des comptes de gestion dressés par le comptable de la commune

Après s'être fait présenter pour l'exercice 2019 :

- le Budget Primitif Principal,
- le Budget annexe du Service Commercial,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- l'état de l'actif,
- l'état du passif,
- l'état des restes à recouvrer,
- l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations ont été effectuées dans l'intérêt de la Commune :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs

- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le comptable de la Commune, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

03(2020- 17) Approbation du compte administratif 2019 - budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Claude MARCELOT, Maire Adjoint – Madame le Maire s'étant retirée – délibère sur le Compte Administratif 2019, dressé par Madame Sylvie MANIGLIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif :

En section de **FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
Opérations de l'exercice	4 326 578,23 €	2 971 203,35 €
Résultat de l'exercice 2019	1 355 374,88 €	
Résultat 2018 reporté	128 894,77 €	

Résultat de clôture 2019 1 484 269,65 €
En section d'**INVESTISSEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
Opérations de l'exercice	1 297 631,81 €	1 255 689,49 €
Résultat de l'exercice 2019	41 942,32 €	
Résultat 2018 reporté		504 426,89 €
Résultat de clôture 2019		462 484,57 €

TOTAL DES SECTIONS

	RECETTES	DEPENSES
Résultat de l'exercice 2019	1 397 317,20 €	€
Résultat de clôture 2019	1 021 785,08 €	
Restes à réaliser 2019	126 409,00 €	730 773,67 €

**Madame le Maire s'étant retirée,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs**

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats tels que résumés ci-dessus

04 (2020-18) Approbation du compte administratif 2019 - budget commercial

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de M. Claude MARCELOT, Maire adjoint – Madame le Maire s'étant retirée – délibère sur le Compte Administratif 2019, dressé par Madame Sylvie MANIGLIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré.

LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif :

En section de **FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
Opérations de l'exercice 2019	76 269,40 €	43 433,69 €
Résultat de l'exercice 2019	32 835,71 €	
Résultat 2018 reporté	140 018,56 €	
Résultat de clôture 2019	172 854,27 €	

En section d'**INVESTISSEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
Opérations de l'exercice 2019	101 597,10 €	18 757,06 €
Résultat de l'exercice 2019	82 840,04 €	
Résultat 2018 reporté		69 952,56 €
Résultat de clôture 2019	12 887,48 €	

TOTAL DES SECTIONS

	RECETTES	DEPENSES
Résultat de l'exercice 2019	115 675,75 €	
Résultat 2018 reporté	70 066,00 €	
Résultat de clôture 2019	185 741,75 €	
Restes à réaliser 2019	-	0,00 €

**Madame le Maire s'étant retirée,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs**

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats tels que résumés ci-dessus

05 (2020-19) Affectation des résultats des comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs du Budget Principal et du budget du service Commercial pour l'exercice 2019 ont fait apparaître les résultats de clôture suivants, tenant compte des résultats reportés :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : excédent de 1 484 269,65 €
Section d'investissement : déficit de 462 484,57€
Restes à réaliser : dépenses : 730 773,67 € recettes : 126 409,00 €
Capital remboursé : 224 996,21 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE COMMERCIAL (Opérations assujetties à la TVA)

Section de fonctionnement : excédent de 172 854,27 €
Section d'investissement : excédent de 12 887,48 €
Restes à réaliser : dépenses : 0,00 € recettes : 0,00 €
Capital remboursé : 10 382,11 €

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Report du déficit de la section Investissement 2019 à la section investissement 2020 en dépenses pour la somme de 462 484,57€ (article 001)
- Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2019, d'un montant de 1 474 069,65 € à la section Investissement 2020 en recettes (article 1068) et d'un montant de 10 200,00 € à la section de fonctionnement 2020 en recettes (002)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE COMMERCIAL (Opérations assujetties à la TVA)

Report de l'excédent de la section Investissement 2019 à la section investissement 2020 en recettes pour la somme de 12 887,48 € (article 001)
Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2019 d'un montant de 22 854,27 euros à la section fonctionnement 2020 en recettes (article 002) et d'un montant de 150 000,00 euros à la section d'investissement 2020 en recettes (compte 1068)

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs**

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2019 du Budget Principal et du Budget annexe du Service Commercial selon les propositions de Madame le Maire et d'en inscrire les montants aux Budgets Primitifs concernés de l'année 2020.

06 (2020-20) Taux d'imposition 2020 des taxes locales

Madame Le Maire propose de fixer les taux de référence 2020 comme suit :

- Taxe habitation : 8,53 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 25,26 %

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs

- **FIXE** les taux des taxes communales pour 2020 tels que définis ci-dessus

07 (2020 -21) Subvention de fonctionnement versée au SIVOM de la Tournette

Madame le Maire rappelle la création du SIVOM de la Tournette. Les recettes du SIVOM sont constituées principalement des contributions obligatoires des trois communes membres : Menthon-Saint Bernard, Talloires-Montmin et Veyrier-du-Lac. Au regard du Budget 2020 du SIVOM, la contribution 2020 de la commune de Veyrier-du-Lac s'élève à 181 107,60 euros.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le montant de la contribution de la commune au SIVOM de la Tournette tel que cité ci-dessus

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
1 vote contre : M. Decodts
14 votes pour

- **APPROUVE** la contribution de la commune au SIVOM de la Tournette s'élevant à 181 107,60 euros imputée au compte 657358 du budget principal 2020.

M. Decodts indique que le SIVOM s'engage dans des dépenses importantes pour la construction de vestiaires. Il ne lui semble pas raisonnable de prévoir la construction de 500 m² de vestiaires de plus de 2 millions d'euros pour un club intercommunal. Concernant la crèche, il considère qu'il y a une dérive financière du fait notamment de problème de gouvernance interne à l'association.

Concernant la crèche, Mme le Maire indique que cette problématique remonte du temps de la Communauté de Communes de la Tournette et que le nécessaire est fait pour améliorer la situation (audit interne, soutien du SIVOM pour aider l'association à reconstituer sa trésorerie). Elle rappelle que cette association rend service à de nombreuses familles et précise que peu de crèches ne sont pas déficitaires. Pour autant, conscients des difficultés rencontrées par des bénévoles pour gérer l'association, les élus du SIVOM travaillent sur la mise en place d'une Délégation de Service Public. Concernant les vestiaires de football, Mme le Maire rappelle le cahier des charges auquel doit répondre ce projet, notamment en rapport avec le développement du foot féminin. Cet équipement participe à l'animation de la vie locale sur la rive, notamment à destination des jeunes.

M. Marcelot indique qu'il est fier que les trois communes se soient mises d'accord en 2017 pour soutenir la crèche au moment de la création du SIVOM. Concernant les vestiaires, il rappelle que ce projet doit répondre à de nombreuses contraintes (périmètre du château, Plan de Prévention des Risques inondation...).

Mme Beraud rappelle que les terrains se situent près du centre d'animation de Menthon. Il y a un potentiel pour faire des animations, le site est agréable. Les vestiaires actuels nécessitent quoi qu'il en soit d'être rénovés car ne répondant plus aux normes.

Mme Chapus rappelle que le Sivom n'a pris aucun engagement contractuel concernant ces deux dossiers :

Pour les vestiaires, aucun emprunt n'a été souscrit, et les marchés de travaux ne sont pas signés.

Pour la crèche, la décision de lancer la Délégation de Service Public n'a pas été prise. La contribution des communes au SIVOM en 2020 est quasi similaire à 2019.

08 (2020-22) Subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire rappelle la création du budget annexe du CCAS par délibération n°2015- 57 en date du 7 décembre 2015. Il convient de verser une subvention au CCAS, imputée sur le budget principal 2020 au compte 65737 « Subvention de fonctionnement versée au CCAS ».

Madame le Maire propose à l'assemblée

- de verser une subvention de 41 000 euros au CCAS et de l'intégrer au budget principal 2020

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs

- **APPROUVE** le versement de la subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 41 000 euros, imputée au compte 65737 du budget principal 2020

09 (2020-23) Approbation du budget primitif 2020 – budget principal

Madame le Maire propose de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 de la Commune, qui fait ainsi apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 3 662 532,00 €

TOTAL : 3 662 532,00 €

RECETTES : 3 652 332,00 €

Résultat de fonctionnement reporté : 10 200,00 €

TOTAL : 3 662 532,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 719 238,70 €

Restes à réaliser 2019 : 730 773,67 €

Déficit d'investissement antérieur reporté : 462 484,57 €

TOTAL : 2 912 496,94 €

RECETTES : 2 786 087,94 €

Restes à réaliser 2019 : 126 409,00 €

TOTAL : 2 912 496,94 €

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
1 abstention : M. Decodts
15 votes pour

- **ADOpte**, par chapitre, les dépenses et recettes de la Section Fonctionnement du Budget Primitif Principal de l'exercice 2020
- **ADOpte**, par chapitre, les dépenses et recettes de la Section Investissement du Budget Primitif Principal de l'exercice 2020

10 (2020-24) Approbation du budget primitif 2020 – budget annexe commercial, opération assujetties à la TVA

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE COMMERCIAL 2020 de la Commune, qui fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 98 854,27 €

TOTAL : 98 854,27 €

RECETTES : 76 000,00 €

Résultat de fonctionnement reporté : 22 854,27 €

TOTAL : 98 854,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 225 241,75 €

Restes à réaliser 2019 : 0 €

Résultat d'investissement reporté : 0, 00 €

TOTAL : 225 241,75 €

RECETTES : 212 354,27

Restes à réaliser 2019 : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté : 12 887,48 €

TOTAL : 225 241,75 €

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs

- **ADOpte**, par chapitre, les dépenses et recettes de la Section Fonctionnement du Budget Primitif Annexe Service Commercial de l'exercice 2020.
- **ADOpte**, par chapitre, les dépenses et recettes de la Section Investissement du Budget Primitif Annexe Service Commercial de l'exercice 2020.

11 (2020-25) Tableau des emplois

Madame le Maire rappelle, qu'au 1er janvier 2020, le tableau des emplois de la commune s'établit comme suit

Filière Administrative :

* Catégorie A : 1 poste d'Attaché Territorial

*Catégorie B : 1 poste de rédacteur principal 1ere classe (emploi occupé depuis le 1^{er} mars 2020)

* Catégorie C : 2 postes d'Adjoint Administratif (postes vacants depuis le 01/07/2019 et le 11/01/2020)
2 postes d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Filière Technique :

* Catégorie A : 1 poste d'Ingénieur Principal Territorial

*Catégorie B : 1 poste de technicien

* Catégorie C : 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal (vacant depuis le 1^{er} novembre 2018)
1 poste d'agent de maîtrise
2 postes d'Adjoint Technique Principal 1ère classe
3 postes d'adjoint technique principal 2^e classe (dont un poste vacant depuis le 1^{er} septembre 2017)
2 postes d'Adjoint Technique

Filière Sanitaire et Sociale :

* Catégorie C : 2 postes d'ATSEM principale 1ere classe

Filière Police Municipale :

* Catégorie C : 2 postes de Brigadier Chef Principal

Ce qui correspond au 1^{er} janvier 2020, pour les titulaires, à 17,43 Equivalent Temps Plein compte tenu des temps partiels, et en décomptant des emplois vacants.

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des emplois telles que décrites ci-dessus

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours

12 (2020-26) Autorisation de solliciter des subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité

Madame le Maire rappelle que des projets sont prévus en 2020 dans les domaines suivants :

- La construction et la rénovation de bâtiments scolaires :
 - o mission de maîtrise d'œuvre pour effectuer un diagnostic du bâtiment la Veyrière, planifier et organiser les travaux (50 000 euros TTC)
 - o rénovation de deux salles de classe : sol et mobilier (28 975 euros TTC)
 - o aménagement de la bibliothèque scolaire (22 700 euros TTC)
- La construction et la rénovation des équipements sportifs et culturels:
 - o Modernisation des terrains de tennis : grillages, bâches, éclairage (65 350 euros TTC)
- Aménagement urbains ou de voirie :
 - o Amélioration de l'accessibilité rue de la voute (122 800 euros TTC)
 - o Rénovation mur chemin des Sarrazins (12 000 euros TTC)

- Rénovation chemin du labyrinthe (23 300 euros TTC)
- Modernisation des jeux pour enfants sur le Quai Doyen (30 000 euros TTC)
- Construction et rénovation de bâtiments publics :
 - Installation de sanitaires automatiques sur la plage de la Brune (120 000 euros ttc)
 - Installation d'une chaudière gaz à l'église (24 400 euros TTC)

Madame le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 50 % du montant des dépenses précitées au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2020 pour les projets déclinés dans chacun des thèmes ci-dessus.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents mandataires plus pouvoirs

- APPROUVE la réalisation des travaux listés ci-dessus en 2020
- SOLLICITE une subvention à hauteur de 50 % du montant des dépenses précitées au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2020 pour les projets déclinés dans chacun des thèmes ci-dessus
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer les demandes de subvention et de signer tous documents afférents à cette décision.

13 (2020-27) Acquisition des parcelles cadastrées section AE n°1007 et 1009 appartenant à la SCI BICYMI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI BICYMI représentée par Monsieur Michel Paz propose de céder à la Commune leurs parcelles cadastrées section AE n°1007 d'une contenance de 7m² et n°1009 de 50 m², pour une surface totale de 57m². Ces parcelles représentent sur le terrain une augmentation de la largeur du chemin des Barattes.

L'acquisition de ces parcelles par la Commune permettra un élargissement du chemin des Barattes, chemin très étroit où les véhicules ne se croisent pas. Cet élargissement permettra au service de secours et au camion des ordures ménagères une plus grande aisance de circulation. Ainsi, la Commune pense qu'il y a un réel intérêt à l'acquérir.

L'acquisition s'effectuera à l'euro symbolique et les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

1 vote contre : M. Decodts ; 15 votes pour

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°1007 et 1009, d'une contenance totale de 57 m².
- DIT que la transaction se fera à l'euro symbolique et que les frais notariés et de géomètre relatifs à cette acquisition seront à la charge de la Commune.
- PRECISE que cette dépense sera imputée sur le compte 2111 de la section investissement du budget 2020
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

M. Decodts conteste cette décision d'élargissement du chemin des Barattes. Il s'oppose à ce que cette voie puisse devenir une voie élargie et à double sens.

M. Chappaz précise qu'il s'agit ici d'une régularisation foncière et non d'un projet d'élargissement du chemin.

Madame le Maire lève la séance à 23h00 et donne la parole au public.

Fait à Veyrier-du-Lac le 10 mars 2020
Le Maire, Sylvie Maniglier


